

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le FMI a joué un rôle important dans la riposte offerte à la crise à l'échelle mondiale. Il a réformé ses mécanismes de prêt et a accru ses prêts concessionnels, qui sont passés de presque zéro à environ 400 milliards de dollars en 2003-13. Les programmes appuyés par le FMI ont tenu compte des nombreux enseignements tirés des crises du passé et ont aidé les pays membres à faire face à la crise. Le FMI a pu accroître ses prêts grâce à un quadruplement de ses ressources, qui ont été portées à environ 1.000 milliards de dollars en 2013. Mais le doublement convenu des quotes-parts n'est pas entré en vigueur, si bien que le FMI est tributaire d'accords d'emprunt pour plus de deux tiers de sa capacité totale de crédit.

Le bilan du FMI en matière de surveillance a été mitigé. Ses appels à des mesures de relance budgétaire à l'échelle mondiale en 2008-09 sont arrivés au bon moment et ont été très écoutés, mais son approbation en 2010-11 d'une réorientation de l'assainissement dans quelques-uns des plus grands pays avancés était prématuré. Par ailleurs, le FMI a recommandé à juste titre une expansion monétaire dans ces pays si cela s'avérait nécessaire pour maintenir la reprise. Cependant, ce dosage de la politique économique a été loin d'être pleinement efficace pour favoriser la reprise et a exacerbé les répercussions négatives. Au fil du temps et à mesure que les perspectives de croissance se détérioraient, le FMI a fait preuve de souplesse pour réexaminer ses conseils de politique budgétaire, et a préconisé une modération du rythme de l'assainissement des finances publiques

Le FMI a engagé de nombreuses initiatives visant à renforcer la surveillance macroéconomique et la surveillance du secteur financier, et a développé les outils et les processus qui lui permettent de détecter les risques et les facteurs de vulnérabilité, ainsi que de mettre en garde contre ces derniers. Les autorités qui ont été interrogées à l'occasion de la présente évaluation ont dans l'ensemble souscrit à ces efforts, mais elles ont indiqué que le nombre de ces initiatives est allé au-delà de leur capacité d'en absorber les résultats. Par ailleurs, elles ont souligné qu'elles auraient apprécié des mises en garde plus rapides et plus claires contre les risques cruciaux récents. Elles se demandent aussi si les activités de surveillance du FMI permettent aujourd'hui à l'institution d'être bien placée pour détecter les sources de vulnérabilité qui apparaissent dans le secteur financier des places financières importantes pour le système en temps opportun pour avertir les autorités et les pays membres dans leur ensemble.

Le FMI a collaboré avec d'autres organisations dans le cadre d'initiatives importantes, telles que le processus d'évaluation mutuelle du G20 et le Conseil de stabilité financière. Ces collaborations ont dans une large mesure permis de s'attaquer à différents aspects de la crise et ont aussi accru l'efficacité des conseils fournis par le FMI. À terme, afin de protéger son indépendance et d'assurer un traitement uniforme de l'ensemble de ses pays membres, le FMI devrait établir des directives qui permettraient de clarifier les rôles et les responsabilités des différentes parties dans ces accords de collaboration.

Deux réformes renforceraient la capacité du FMI à mettre en garde contre les risques systémiques émergents. Premièrement, le FMI doit consolider les initiatives visant à détecter les risques et les facteurs de vulnérabilité, et devrait mieux communiquer ses conclusions aux autorités. Deuxièmement, le FMI devrait axer sa surveillance du secteur financier sur les cinq à sept places financières qui sont véritablement importantes pour l'ensemble du système. Pour ces places financières, une évaluation de la stabilité du secteur financier devrait être mise à jour chaque année, conjointement avec les consultations au titre de l'article IV.

Pour être mieux à même de réagir à la prochaine crise, le FMI devrait avoir pour objectif d'avoir des ressources en place avant qu'un besoin se fasse sentir, en s'appuyant principalement sur les quotes-parts des pays membres pour réduire l'incertitude et renforcer sa légitimité.